

POLITIQUE

politique.union@sonapresse.com

Politique forestière : le Pr Lee White édifie la cheffe du gouvernement

Yannick Franz IGOHO
Libreville/Gabon

POUR tenter de résoudre l'épineux problème du chômage au Gabon, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, lors de son discours à la nation du 16 août dernier, avait annoncé la création de 30 000 nouveaux emplois dans le secteur bois. Une promesse qui n'est pas tombée dans des oreilles des sourds. Au contraire, celles de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda, en avaient été attentives. D'où la tenue, hier, d'un conseil de cabinet, à la

Primature, consacré au secteur des eaux et forêts.

Une séance de travail à laquelle ont participé le ministre des Eaux et Forêts, Lee White, son délégué, Charles Mve Ella, ainsi que plusieurs autres membres du gouvernement et directeurs généraux desdits secteurs.

Occasion idéale pour Pr Lee White et son délégué Charles Mve Ella de faire l'économie de la nouvelle politique forestière à la "patronne de l'administration". Non sans s'appesantir sur le plan d'affectation des terres et les zones économiques à créer. À en croire, Charles Mve Ella, "la nouvelle poli-

tique forestière est en cours d'élaboration et sera très prochainement mise sur la table du gouvernement pour son adoption". Avant d'ajouter : "Conformément aux engagements du président de la République, Ali Bongo Ondimba, 30 000 nouveaux emplois seront créés d'ici 2023 dans le secteur bois".

L'occasion faisant le larron, le Pr Lee White et son délégué ont également décliné la mise en musique de ladite promesse présidentielle, essentiellement destinée aux jeunes. Sur le plan d'affectation des terres, le ministre délégué a déclaré que tout se passe normalement.



Photo: DR

Vue des personnalités présentes, hier, à la Primature.

Abordant le volet qui concerne les zones économiques à créer, Charles Mve Ella a indiqué

qu'il existe deux nouvelles zones économiques, à savoir : Franceville et Lambaréné.

Quid de la vacance du siège du maire ?

J.KOMBILE.MOUSSAVOU
Libreville/Gabon

POLITIQUEMENT affaibli après s'être vu infliger, il y a quelques semaines, "un avertissement par la Commission permanente de discipline du Parti démocratique gabonais (PDG)", davantage fragilisé à la suite de son incarcération, mardi dernier, à la prison centrale de Libreville, tout indique que Léandre Nzue ne devrait probablement plus présider le conseil municipal de Libreville, fonction qu'il exerce depuis février 2019.

De fait, au regard des dispositions de l'article 32 de la Loi organique N°1/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation, les fonctions de maire de la capitale gabonaise "sont provisoirement exercées par l'un des adjoints au maire dans l'ordre de préséance". Ce qui laisse à penser, au regard de la composition actuelle du bureau du conseil municipal de Libre-

ville, que c'est logiquement, au premier adjoint au maire, Serge William Akassaga Okinda, à qui devrait échoir temporairement la responsabilité de diriger l'Hôtel de Ville de Libreville.

Étant entendu que, selon les dispositions de l'alinéa 4 de l'article précité, "l'élection pour le renouvellement doit intervenir dans les quinze jours qui suivent la constatation de la vacance, par arrêté de l'autorité de tutelle locale".

Autrement dit, deux semaines après la constatation de la vacance du siège du maire de Libreville par arrêté de la gouverneure de la province de l'Estuaire, Marie-Françoise Dikoumba, les conseillers municipaux devraient être appelés à élire le nouvel édile de la cité.

En attendant le déclenchement et l'aboutissement de cette procédure, les sessions ordinaires du conseil municipal de Libreville, prévues du 21 au 22 septembre prochain, devraient être présidées par Serge William Akassaga Okinda.

Hôtel de Ville : Une recomposition en vue

ESSONE NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LE placement en détention préventive à la prison centrale de Libreville, mardi dernier, du maire de la commune de Libreville, Léandre Nzue, débouchera incontestablement sur une recomposition du bureau du conseil municipal de la plus grande ville du pays. La redistribution des cartes entre partis politiques siégeant au sein de ce conseil devrait obéir à la même logique qui avait prévalu lors de l'entérinement de l'élection du maire (déjà) sortant de Libreville.

L'on se souvient que pour y parvenir, M. Nzue avait bénéficié du soutien indéfectible de sa formation politique, le Parti démocratique gabonais (PDG, au pouvoir), qui dispose d'une présence pesante de 77 conseillers municipaux, contre 74 pour tous les autres partis politiques siégeant à l'Hôtel de ville.



Photo: BANDOMAI/L'Union

L'Hôtel de ville de Libreville: le conseil municipal pourrait connaître des réajustements.

Les ennuis judiciaires de l'édile de Libreville ouvriront ainsi la voie à un scrutin au sein du conseil municipal afin de désigner son successeur qui aura à poursuivre son mandat. Même si des combinaisons peuvent se tisser entre formations politiques à l'occasion de l'élection

du président du conseil municipal, celles-ci auraient toutefois du mal à venir à bout de la volonté du PDG à conserver ce poste. Encore que, selon une loi non écrite sur le "turnover" qui fait alterner à la tête de Libreville Fang et Myéné, l'on peut s'attendre à des surprises.